

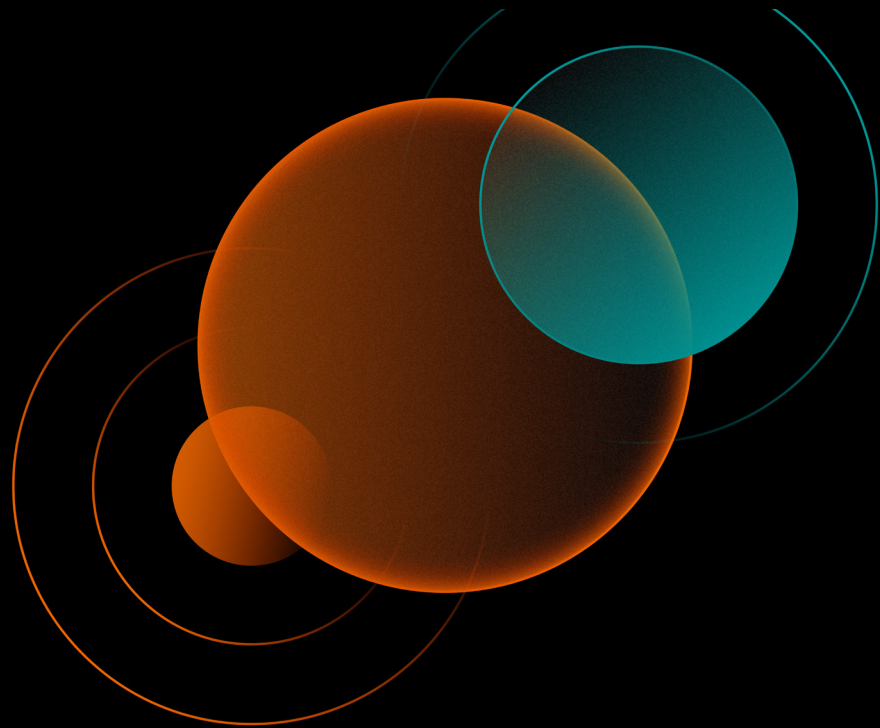
Lutter contre le risque d'esclavage moderne



1. Introduction

Le présent rapport conjoint concerne Siemens Santé limitée et Epocal Inc. (collectivement dénommées « Siemens Healthineers au Canada ») pour l'exercice financier se terminant le 30 septembre 2025 (la « période de référence »). En réponse à la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « Loi ») du gouvernement fédéral, le présent rapport décrit les mesures prises pour prévenir et réduire le risque que le travail forcé ou le travail des enfants soit utilisé à n'importe quelle étape de la production de biens au Canada ou ailleurs, ou de biens importés au Canada par Siemens Healthineers au Canada.

Siemens Healthineers au Canada soutient pleinement les objectifs de la Loi et s'engage à exercer ses activités sans recourir au travail forcé, à l'esclavage, à la servitude et/ou à la traite des êtres humains. Nous appliquons une politique de tolérance zéro à l'égard du travail forcé, de l'esclavage et de la traite des êtres humains sous toutes leurs formes, dans toutes les parties de notre entreprise ou de notre chaîne d'approvisionnement.



2. Structure de l'entreprise, activités et chaîne d'approvisionnement

Notre structure et nos activités

Les entités juridiques qui composent Siemens Healthineers au Canada sont toutes des filiales indirectes détenues à 100 % par Siemens Healthineers AG. Siemens Healthineers AG est une entreprise de technologie médicale spécialisée dans l'imagerie, le diagnostic, les soins contre le cancer et les solutions de santé innovantes ([Rapport annuel de Siemens Healthineers AG, exercice 2025](#)). Siemens Healthineers AG est présente dans plus de 70 pays à travers le monde et emploie environ 74 000 personnes. Siemens Healthineers au Canada est active au Canada depuis plus de 100 ans et emploie directement plus de 1 000 personnes réparties sur différents sites, notamment des bureaux de vente, des usines de fabrication et des entrepôts.

Chez Siemens Healthineers, nous sommes les pionniers de l'innovation dans le domaine de la santé. Pour tous. Partout. De manière durable.

En mettant constamment sur le marché des innovations révolutionnaires, nous permettons aux professionnels de la santé de fournir des soins de qualité supérieure permettant d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour les patients. Nos principales activités consistent à fournir des dispositifs médicaux, des pièces, des consommables et des réactifs, ainsi qu'à offrir des services associés pour les gammes de produits de soins de santé suivants :

- Imagerie diagnostique;
- Échographie;
- Thérapies avancées;
- Diagnostics en laboratoire;
- Diagnostic au point d'intervention;
- Traitement du cancer

Nous proposons également des services à valeur ajoutée, notamment :

- Services à la clientèle (y compris les services liés aux produits, les services à distance, ainsi que la formation et la gestion des compétences);
- Services aux entreprises (y compris la gestion des actifs et des équipements; les services de transformation et de conseil; les services divisionnaires gérés et les solutions matière de personnel et de capacité);
- Services de santé numériques (y compris la gestion de la santé de la population; les écosystèmes numériques; les services de téléradiologie et les TI d'imagerie)

La chaîne d'approvisionnement qui soutient nos activités

La majeure partie des dépenses des fournisseurs de Siemens Healthineers au Canada comprend l'approvisionnement auprès de sites de fabrication mondiaux de Siemens Healthineers AG, principalement situés en Allemagne et aux États-Unis. Cela s'explique principalement par le fait que la plupart des équipements vendus par Siemens Healthineers sont fabriqués par d'autres entités de Siemens Healthineers dans le monde. Outre les dépenses liées aux sites de fabrication de Siemens Healthineers AG, Siemens Healthineers au Canada fait actuellement affaire avec environ

300 fournisseurs de produits et de services répartis dans 13 pays à travers le monde, notamment aux États-Unis, à Taiwan, à Singapour et en Malaisie.

Au Canada, les principales marchandises recherchées sont les dispositifs médicaux, l'immobilier, les voyages, les réactifs fabriqués en externe, la logistique (terrestre et aérienne), les instruments, les équipements de fabrication d'instruments d'origine (OEM-I), les capteurs, les tablettes, les ordinateurs portables, les cartes de circuits imprimés, les pièces en plastique et les services de conseil.

Les principaux biens et services achetés auprès des sites de fabrication de Siemens Healthineers AG sont ceux nécessaires à l'exercice de ses activités en tant que fournisseur de dispositifs médicaux, de pièces, de consommables, de réactifs et de dispositifs associés.

Le groupe Siemens Healthineers AG exploite des sites de production et utilise des installations de fabrication, des installations de recherche et développement, des immeubles de bureaux et des entrepôts. En date du présent énoncé, Siemens Healthineers AG dispose de sites de fabrication aux États-Unis, en Allemagne, au Royaume-Uni, en Chine, au Canada, en Inde, en Corée du Sud, en Irlande, au Brésil, en Espagne, au Mexique et au Luxembourg.

La fonction d'approvisionnement de Siemens Healthineers AG est gérée à l'échelle mondiale et est responsable de la gestion de l'approvisionnement organisé par catégories de matériaux dans le cadre de la gestion des marchandises. Les aspects propres au Canada et l'approvisionnement local sont gérés par Siemens Healthineers au Canada. Nous faisons appel à des fournisseurs par l'intermédiaire de diverses ententes contractuelles, telles que des transactions uniques ou des cadres d'approvisionnement à long terme, en fonction de la nature de l'achat.

3. Politiques, gouvernance et processus de diligence raisonnable

À l'échelle mondiale, Siemens Healthineers AG exige que tous ses employés et dirigeants, fournisseurs et intermédiaires tiers respectent toutes les lois et réglementations applicables fondées, entre autres, sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Normes internationales du travail de l'Organisation internationale du Travail, la Convention des Nations Unies contre la corruption et la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales de l'OCDE.

Notre personnel

Tous les employés des sociétés du groupe Siemens Healthineers AG, y compris les gestionnaires et les conseils de direction, sont tenus de se conformer aux [Lignes directrices sur la conduite des affaires](#) de Siemens Healthineers AG (les « **Lignes directrices** »). Ces lignes directrices définissent la manière dont nous menons nos activités, agissons au sein de notre entreprise et en relation avec nos partenaires commerciaux externes sur divers sujets, notamment les conditions de travail de base et les droits de la personne, l'élimination du travail des enfants, l'abolition du travail forcé, l'interdiction de la discrimination et les droits à la liberté d'association et à la négociation collective.

Nos partenaires commerciaux

Nous avons fait des pratiques commerciales responsables un élément essentiel de nos processus de gestion des fournisseurs. Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils obtiennent notre certification « Ready-for-Business » (**R4B**). Nous accordons la certification R4B à un fournisseur à l'issue d'un processus d'évaluation rigoureux, au cours duquel il doit démontrer son adhésion à un ensemble de politiques, de procédures et de processus de Siemens Healthineers au Canada, ainsi qu'aux mandats similaires de Siemens Healthineers AG. C'est au cours du processus d'intégration des fournisseurs que nous nous assurons de leur acceptation du [Code de conduite](#) du groupe Siemens pour les fournisseurs et les intermédiaires tiers (« **Code de conduite** »), qui définit les normes de conduite éthique, légale et durable attendues de nos partenaires commerciaux. Au Canada, tous nos fournisseurs intégrés ont obtenu et conservé leur statut R4B.

Obligations contractuelles

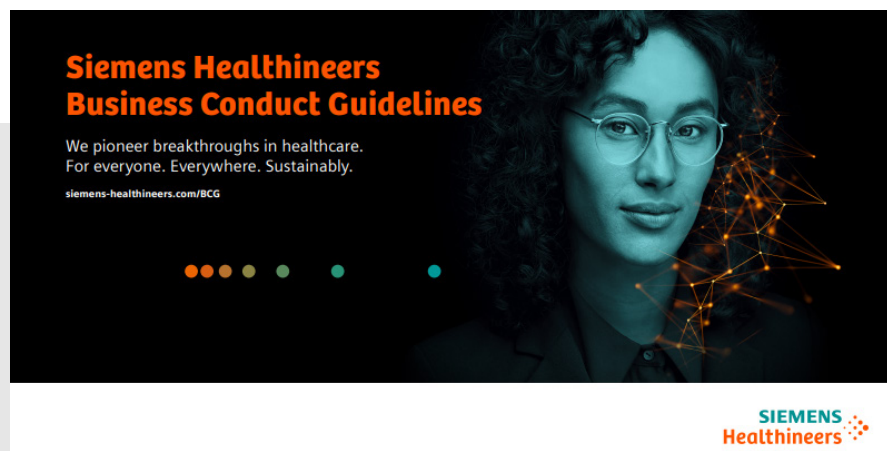
Les fournisseurs s'engagent à respecter le Code de conduite en signant la clause contractuelle relative à la responsabilité d'entreprise dans le cadre du processus d'intégration et de qualification, ou par l'entremise du processus de commande, et ce pour tous les contrats d'approvisionnement nouveaux ou prolongés.

Dans des cas isolés et rares où un partenaire commercial refuse d'accepter le Code de conduite (principalement parce qu'il adhère à son propre code de conduite distinct), un processus d'escalade obligatoire est mis en place pour confirmer que le partenaire commercial s'est engagé à respecter des obligations équivalentes à celles du Code de conduite.

Toute dérogation au Code de conduite est valable pour une durée limitée et doit faire l'objet d'un réexamen annuel.

Si aucune dérogation n'est justifiée dans le cas d'une entité particulière qui refuse de se conformer, Siemens Healthineers au Canada refusera de poursuivre toute collaboration avec ce partenaire commercial.

Fig. 1 -
Lignes directrices sur la
conduite des affaires de
Siemens Healthineers



Code de conduite pour les fournisseurs

Le Code de conduite s'appuie dans une large mesure sur les principes du Pacte mondial des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, aux normes du travail, à la protection de l'environnement et aux initiatives de lutte contre la corruption. Il exige de nos fournisseurs et de nos partenaires commerciaux liés à la vente qu'ils intègrent fermement nos principes clés dans leurs activités. Il comprend des éléments précis qui interdisent le recours au travail des enfants et au travail forcé. Ceux-ci sont énoncés comme suit :

« Droits de la personne et conditions de travail : Veiller au respect de tous les droits de la personne proclamés à l'échelle internationale en évitant de causer ou de se rendre complice de toute violation des droits de la personne. Une attention particulière doit être accordée au respect des droits de la personne des titulaires de droits ou des groupes de titulaires de droits particulièrement vulnérables, tels que les femmes, les enfants, les travailleurs migrants ou les communautés autochtones.

Interdiction du travail forcé

- Ne pas recourir ni contribuer à l'esclavage, à la servitude, au travail forcé ou obligatoire, à l'oppression, à l'exploitation et à la traite des êtres humains.

Interdiction du travail des enfants

- Ne pas employer de travailleurs âgés de moins de 15 ans ou, dans les pays bénéficiant de l'exception prévue pour les pays en développement par la Convention n° 138 de l'OIT, ne pas employer de travailleurs âgés de moins de 14 ans
- Ne pas employer de travailleurs âgés de moins de 18 ans pour des travaux susceptibles de nuire à leur santé, à leur sécurité et à leur moralité. »

Processus de diligence raisonnable

En tant que fabricant de dispositifs médicaux et de diagnostics in vitro, Siemens Healthineers AG a la responsabilité d'assurer la conformité du produit fini avec les exigences réglementaires et de qualité applicables. Siemens Santé limitée est l'importateur et le commanditaire canadien des dispositifs médicaux de Siemens Healthineers AG.

Les exigences en matière de réglementation et de système de qualité, telles que la norme ISO 13485 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) – Dispositifs médicaux, conformément à laquelle Siemens Healthineers AG est certifiée, exigent du fabricant qu'il établisse des contrôles appropriés pour tous les produits et services obtenus auprès de fournisseurs tant « externes » qu'« internes ». Pour ce faire, il est essentiel de veiller à ce que nos fournisseurs s'engagent contractuellement à respecter le Code de conduite.

Siemens Healthineers au Canada maintient des processus de gestion de la qualité des fournisseurs appropriés qui répondent aux exigences légales et réglementaires locales applicables ainsi qu'aux exigences établies par Siemens Healthineers AG. Nous évaluons et révisons nos principes de développement durable dans le cadre du processus global de gestion de la qualité des fournisseurs aux niveaux suivants :

- Qualification des fournisseurs : nos processus de gestion des fournisseurs garantissent que tous les fournisseurs tiers sont intégrés selon le même processus.
- Évaluation des fournisseurs : notre processus de suivi des fournisseurs tiers repose sur un cadre harmonisé de gestion des risques qui dépend du contenu précis de la livraison et de l'incidence sur le produit. Ce processus décrit comment nous veillons à ce que le fournisseur reçoive une rétroaction sur tout défaut relatif aux produits ou aux processus.
- Développement des fournisseurs : activités destinées à instaurer une coopération durable entre Siemens Healthineers et ses fournisseurs, ainsi que le repérage et la réalisation de possibilités d'optimisation.

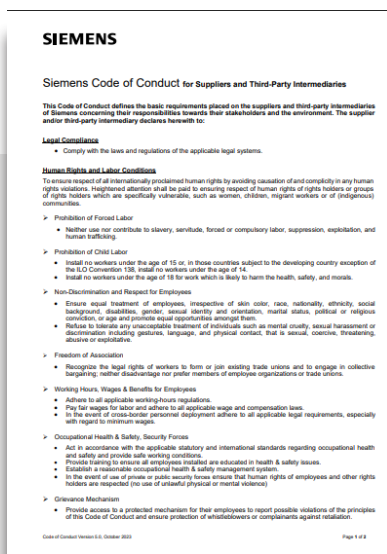


Fig. 2 - Code de conduite de Siemens pour les fournisseurs et intermédiaires tiers

4. Évaluation et atténuation du risque d'esclavage moderne

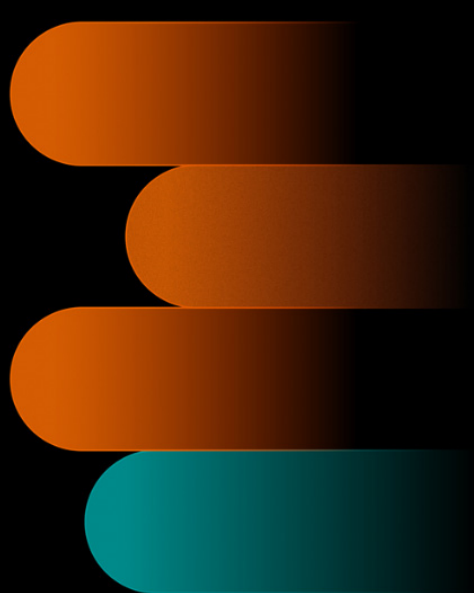
Siemens Healthineers dispose d'une chaîne d'approvisionnement importante et complexe à l'échelle mondiale. Avec un réseau de fournisseurs aussi vaste et géographiquement dispersé, Siemens Healthineers s'assure qu'une priorité plus élevée est accordée aux fournisseurs considérés comme à haut risque et a mis en place un système de processus et d'outils interconnectés pour rester à l'affût de cette complexité, sous la gouvernance de notre fonction de Gestion mondiale de la chaîne d'approvisionnement (« SCM »). La transparence et la sensibilisation aux risques liés à la chaîne d'approvisionnement sont assurées par un processus en trois étapes :

- i. Définition des risques liés au développement durable et des catégories,
- ii. Repérage des fournisseurs concernés,
- iii. Élaboration et mise en œuvre des processus d'approvisionnement nécessaires pour couvrir ces risques.

Nous soutenons tous nos fournisseurs grâce à notre « Rapport sur le développement durable » et à nos brochures sur l'incidence du développement durable.

Ces brochures illustrent notre approche visant à assurer la durabilité dans la chaîne d'approvisionnement et ont pour objectif d'encourager nos fournisseurs et intermédiaires tiers à se joindre à Siemens Healthineers dans notre démarche de développement durable.

Afin de garantir que Siemens Healthineers au Canada minimise les risques d'esclavage moderne et l'exposition potentielle aux risques géopolitiques, y compris en matière de droits de la personne, nous utilisons une méthodologie axée sur les risques, comprenant des scores mondiaux fondés sur les derniers indices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de Transparency International/Indice de perception de la corruption (TI/CP).



5. Griefs et procédures de correction

Toutes les allégations concernant d'éventuelles violations liées à la conformité font l'objet d'un traitement conforme aux procédures officielles en vigueur à l'échelle de l'entreprise et à l'échelle mondiale. Siemens Healthineers au Canada :

- Examinera tous les signalements, étudiera les faits pertinents et prendra les mesures appropriées.
- Ne tolère aucune forme de représailles à l'encontre des plaignants ou des dénonciateurs.
- Maintient la confidentialité et assure la protection des dénonciateurs conformément à la législation applicable.
- Prendra les mesures qui s'imposent en cas de violation avérée, y compris des mesures disciplinaires.
- Appliquera les mêmes principes aux allégations d'actes répréhensibles formulées par des fournisseurs et d'autres tiers, dans la mesure où la loi le permet.

À l'échelle mondiale, Siemens Healthineers AG a nommé un médiateur indépendant chargé de recevoir, de suivre et d'évaluer les violations éventuelles de manière confidentielle. Les employés et les tiers peuvent se confier à ce professionnel impartial de façon anonyme et en toute confidentialité s'ils sont informés de pratiques commerciales inappropriées.

De plus, le service d'assistance mondial de Siemens Healthineers AG dédié aux signalements, « [Let Us Know](#) », fournit un moyen sûr et confidentiel permettant aux employés ou à des tiers de signaler 24 heures sur 24, en ligne ou par téléphone, des actions qui semblent non conformes ou autrement problématiques. Les signalements peuvent être effectués de manière anonyme, si on le souhaite, et dans plusieurs langues, dont l'anglais et le français.

6. Formation

Pour s'assurer que la conformité et l'intégrité sont profondément ancrées dans l'organisation, nos employés reçoivent une formation régulière, ciblée et axée sur les risques, portant sur des sujets liés à la conformité et sur nos politiques.

Tous les nouveaux employés se voient attribuer un programme de formation d'intégration obligatoire comprenant les « Lignes directrices sur la conduite des affaires » et le « Manuel canadien de conformité ». Cette formation doit être suivie dans les trois mois suivant l'embauche. Nos Lignes directrices sur la conduite des affaires font précisément référence à l'élimination du travail des enfants et à l'abolition du travail forcé. Le Manuel canadien de conformité est fondé sur les principes des Lignes directrices sur la conduite des affaires, le Code de conduite de Medtech Canada et la « Directive 6 – Conformité mondiale » de Siemens Healthineers. Tous les employés de Siemens Healthineers au Canada ont suivi la formation sur le Manuel canadien de conformité avant la fin de l'exercice 2025.

Siemens Healthineers propose un module de formation en ligne intitulé « Qualification d'un fournisseur : Prêt pour les affaires ». Cette formation est obligatoire pour tous les employés ayant des responsabilités en matière d'achats et souligne l'importance du Code de conduite de Siemens pour les fournisseurs et les intermédiaires tiers de Siemens. En outre, les employés ciblés suivent également une formation sur la politique mondiale de Siemens Healthineers « Directive 84 – Principes des bonnes pratiques d'achat », qui vise à assurer la conformité et la durabilité de la chaîne d'approvisionnement.

Tous nos modules de formation sont régulièrement révisés et mis à jour si nécessaire. La formation est offerte à tous les employés lorsque les documents sont mis à jour.

7. Évaluation de l'efficacité

Notre système de conformité – La responsabilité de gestion est au cœur de nos préoccupations

Siemens Healthineers AG développe en permanence son système de conformité afin de l'adapter aux exigences changeantes de notre activité. Les modules de détection (tel qu'expliqué ci-dessous) contrôlent le respect des exigences et des principes du Code de conduite local. Siemens Healthineers au Canada est tenu de se conformer au système de conformité de Siemens Healthineers AG par l'intermédiaire de sa chaîne de commandement.

Modules de détection de la responsabilité d'entreprise

Nous appliquons une approche fondée sur les risques pour cerner les risques liés au développement durable dans notre chaîne d'approvisionnement. Cette approche tient compte à la fois des sources d'information internes et externes, ce qui nous permet de concentrer nos activités d'atténuation des risques là où elles sont le plus nécessaires. Les mesures possibles comprennent le lancement d'un plan de développement, une vérification du développement durable ou la cessation de la relation avec le partenaire commercial et/ou le fournisseur.

Interne - L'approche interne repose principalement sur notre processus de qualification des fournisseurs et sur les vérifications de fournisseurs. Ces processus sont conçus pour repérer systématiquement les risques potentiels liés à la responsabilité d'entreprise au sein de notre chaîne d'approvisionnement. Les fournisseurs dont le rendement est inférieur à un certain seuil sont évalués individuellement afin de déterminer les prochaines étapes.

Externe - Pour cerner les risques, nous avons également recours à des sources externes. Il s'agit, par exemple, de bases de données d'organisations non gouvernementales, de reportages médiatiques ou de renseignements fournis par des dénonciateurs par l'intermédiaire du service d'assistance confidentiel d'un médiateur indépendant. Tout signalement d'un cas présumé de violation des exigences du Code de conduite est traité de manière confidentielle et fait l'objet d'un processus de vérification afin de déterminer les mesures à prendre, par exemple une inspection à la suite d'un incident. Notre service d'assistance pour les dénonciateurs est également accessible aux employés et à la direction, ainsi qu'aux clients, fournisseurs et autres parties prenantes.

Les modules de détection fondés sur les risques suivants existent au sein de Siemens Healthineers AG et sont également appliqués par Siemens Healthineers au Canada :

1. Auto-évaluation de la responsabilité d'entreprise (CRSA) : questionnaire en ligne normalisé à l'échelle de l'entreprise visant à évaluer la conformité des fournisseurs au Code de conduite. La CRSA est renouvelée à intervalles définis pour les fournisseurs établis dans des pays à haut risque.

2. Vérifications de la qualité des fournisseurs : servent à vérifier et à améliorer en permanence la qualité et les capacités des fournisseurs. Elles peuvent être effectuées selon un calendrier ou « en fonction des besoins ».

3. Vérifications externes sur la durabilité : Siemens Healthineers AG a désigné des cabinets de vérification de renommée internationale pour réaliser ces vérifications sur place en se fondant sur les principes énoncés dans le Code de conduite.

4. Inspections à la suite d'un incident : effectuées dans les cas où une violation présumée du Code de conduite a été commise.

Le résultat idéal des modules de détection susmentionnés est un développement continu du fournisseur qui, après le délai de mise en œuvre convenu, corrige tous les écarts par rapport aux exigences du Code de conduite. Si les modules de détection révèlent des conditions irrémédiables, ou si les mesures proposées ne sont pas mises en œuvre par le fournisseur, Siemens Healthineers au Canada se réserve le droit de mettre fin à la relation.

8. Approbation et attestation

Le présent énoncé a été approuvé par le conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 septembre 2025, tant pour Siemens Santé limitée que pour Epocal Inc.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, nous attestons par la présente que nous avons examiné les renseignements contenus dans le rapport pour les entités susmentionnées. À notre connaissance et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, nous attestons que les renseignements contenus dans le rapport sont véridiques, exacts et complets à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'exercice clos le 30 septembre 2025.


Par:  _____

Nom: Sevket On

Titre: Directeur général, Canada

Date: 29 mai 2026

J'ai le pouvoir de lier Siemens Santé limitée

Par:  _____

Nom: Mark Fritz

Titre: Chef des opérations du site d'Ottawa

Date: 29 mai 2026

J'ai le pouvoir de lier Epocal Inc.